

électivité particulière sur les lymphatiques, n'a fait autre chose qu'exprimer en termes quasi-mystiques l'action résolutive du brome. (Voir Fonssagrives, *Dict. encyclop. des sciences médicales*, 1<sup>er</sup> série, 1869, t. X, art. BROME, p. 667.)

§ 4. — Chloruro-sodiques

Le sel marin semble aussi exercer sur le système lymphatique une action stimulatrice, et, par son intermédiaire, il modifie activement la nutrition générale et locale. L'action du sel marin sur l'engraissement des animaux est un fait connu et exploité en zootechnie; seulement il paraît que le sel marin n'agit qu'en stimulant l'appétit, comme l'ont prouvé les expériences de Bous-singault (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 23 novembre 1846); de telle sorte que, si l'on n'augmente pas en même temps la nourriture des animaux, ils maigrissent au lieu d'engraisser. Au reste, l'abus du sel produit une cachexie qui a avec la cachexie iodique une ressemblance irrécusable. Notons enfin l'action résolutive de cette substance, et il y aura entre elle et les autres stimulants lymphatiques une somme d'analogies plus que suffisante pour justifier leur rapprochement. Les bains de mer, les eaux minérales salées et leurs boues, les eaux-mères des salines, sont des formes sous lesquelles on utilise cette propriété stimulante lymphatique ou résolutive du chlorure de sodium.

§ 5. — Cicutiques

Les ciguës et la conicine constituent ce groupe de médicaments. Störck (de Vienne), qui a écrit sur la ciguë un livre respirant sans doute un certain enthousiasme, mais contenant des faits cliniques que nous avons trop oubliés, considérait ce médicament comme doué de propriétés *incisives* (lisez *résolutives*) éminentes, et il l'employait dans les engorgements chroniques des organes, de quelque nature qu'ils fussent: tumeurs du cou, des seins, des testicules; et de Haën lui-même, qui s'était fait le détracteur de ce médicament, reconnaissait cependant qu'il lui avait dû la résolution d'engorgements divers. La scrofule, le tubercule, le cancer, ont été considérés tour à tour comme cédant à l'action de cet héroïque résolutif. Dix volumes ne suffiraient pas pour enregistrer les faits cliniques se rapportant à des tumeurs de nature diverses et qui ont cédé sous l'influence de la ciguë. J'accorde bien aisément qu'il y a eu, dans un bon nombre de ces observations, des erreurs sur la nature diathésique de ces affections; mais, quand on administre méthodiquement de la ciguë *intus et extus* dans le cas de tumeur rebelle, et qu'on voit cette tumeur diminuer et se résoudre, il n'y a pas d'er-

reur possible sur le fait en lui-même, et il faut bien l'admettre. Les faits négatifs de De Haën, de Quarin, d'Alibert, etc., ne détruisent pas les faits positifs observés par une foule d'auteurs très-graves. Que les ciguës ne guérissent pas le cancer, je le concède; mais que les ciguës guérissent un certain nombre de tumeurs rebelles aux autres moyens et de diverses natures, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement mettre en doute. Trousseau et Pidoux se sont exprimés de la façon suivante, à ce propos, en 1862: « Lorsque, en 1836, nous imprimions la première édition de cet ouvrage, nous étions plus incrédules que nous ne le sommes aujourd'hui sur le compte de la ciguë; mais, depuis cette époque, nous avons, à l'hôpital et dans notre pratique particulière, expérimenté beaucoup ce médicament, et nous devons déclarer qu'il nous a paru un des agents les plus puissants dans le traitement des *engorgements chroniques*. » (Trousseau et Pidoux, *Traité de thérap. et de mat. méd.*, 1862, t. II, p. 126.) Ces auteurs employaient surtout les préparations de ciguë à l'extérieur; mais il convient, à mon avis, pour juger la méthode de Störck, de se placer dans les mêmes conditions expérimentales que le médecin de Vienne et de faire coïncider l'usage intérieur avec les applications topiques<sup>(1)</sup>.

(<sup>1</sup>) 419. Störck se servait, sous le nom d'*extrait de ciguë*, du suc provenant de la contusion des tiges et des feuilles de la ciguë (*Conium maculatum*), épaissi par une douce chaleur et jusqu'à consistance d'extrait épais, et on y ajoutait une quantité suffisante de poudre de ciguë pour l'amener à consistance pilulaire. On en faisait des pilules de 2 grains. Störck débutait par deux pilules, une le matin, l'autre le soir, suivies d'une infusion de sureau, et arrivait jusqu'à 1 gros (4 gram.) et même 1 gros et demi (6 gram. d'extrait). De temps en temps, il prescrivait un purgatif.

Comme topique, il faisait remplir un sachet de feuilles sèches de ciguë; on le trempait dans de l'eau bouillante ou du lait; on exprimait l'excédant du liquide et on l'appliquait sur la tumeur. La nuit, la fomentation était remplacée par un emplâtre de ciguë. Si la tumeur était ulcérée, on employait des injections ou des lotions avec une décoction de ciguë. Störck prétend que ce traitement, « prolongé pendant plus de deux ans », n'a jamais produit aucun accident, et il avertit de la lenteur des résultats. (*Observ. nouv. sur l'usage de la ciguë, etc., ouvrage traduit du latin de Marc-Antoine Störck*. Vienne, M DCC LXII, p. LV.)

J'ai tenu à donner les détails de la méthode même de Störck, mais on peut employer d'autres extraits. L'*extrait avec le suc dépuré* du Codex (1,000 gram. de feuilles donnent 38 gram. d'extrait) est à la poudre, comme activité, dans le rapport de 3 à 1. L'*extrait alcoolique* est aussi une préparation employée. Les doses de 5 à 30 centigr., indiquées pour

La *conicine* a-t-elle toutes les propriétés de la ciguë ? On s'est trop empressé de l'affirmer, et des réserves sur ce point sont prudentes. (Voy. Casaubon, *de la Conicine*; Paris, 1868.) Si l'on voulait essayer de la conicine comme moyen résolutif, on pourrait s'en tenir aux formules de Frommüller [166].

§ 6. — Strychniques

Les strychniques ne semblent sans doute pas avoir la même électivité d'action sur les lymphatiques que les agents que nous venons de passer en revue, et j'admets plus volontiers que leurs effets se rapprochent des toniques qui, stimulant le rythme de toutes les fonctions, entraînent le système lymphatique, comme tous les autres, dans cette sorte de suractivité. Il ne répugne pas, cependant, d'admettre que les strychniques puissent augmenter l'énergie des parois contractiles des lymphatiques et favoriser ainsi la progression du liquide qui les traverse. On est disposé à admettre cette interprétation en présence des résultats obtenus par Teissier (de Lyon) par l'emploi de la noix vomique dans les hydropisies asthéniques. Suivant ce clinicien distingué, on aurait dans ce médicament un moyen très-puissant pour réveiller la vitalité des séreuses et des lymphatiques et pour activer par suite la résorption des épanchements. Ce médecin, qui s'est occupé avec une sorte de prédilection du traitement des hydropisies, a publié en 1851, dans la *Gazette médicale de Lyon*, un mémoire intéressant sur le traitement des hydropisies asthéniques par les préparations de noix vomique. Voici les conclusions de son travail :

1° Les préparations de noix vomique peuvent être administrées utilement dans les cas d'hydropisie asthénique, c'est-à-dire qui se compliquent d'un état de débilité générale, comme par exemple celle qui survient à la suite de longues maladies ou chez des individus soumis à une alimentation mauvaise et insuffisante, et qu'il faut distinguer des hydropisies passives ou mécaniques, c'est-à-dire résultant d'une compression veineuse.

2° On peut prescrire avec avantage la noix vomique dans les cas d'hydropisies suites d'anciennes fièvres intermittentes, alors

ces extraits, sont faibles. L'élévation progressive, en observant les effets produits, offre d'ailleurs toute sécurité. Une *pommade à l'extrait de ciguë* (au quart), l'*emplâtre de ciguë* du Codex, contenant de la gomme ammoniacale, de l'huile de ciguë (préparée avec 2 parties d'huile d'olive et 1 partie de feuilles de ciguë) et les *suc des feuilles vertes de ciguë*, constituent des préparations usuelles pour l'usage externe.

que les malades sont arrivés à une espèce d'état cachectique et quand les préparations de quinquina ont cessé d'être efficaces.

3° Elle peut rendre quelques services quand l'hydropisie est liée à un état d'anémie ou de chlorose, alors que le fer a épuisé sa puissance curative, comme on le voit assez souvent.

4° Les préparations de noix vomique doivent être formellement prosrites dans tous les cas d'hydropisie active, surtout dans ceux qui sont compliqués de phéthrore.

5° Les bons effets de la noix vomique, dans les hydropisies asthéniques, dépendent probablement de ce qu'elle active les fonctions de l'estomac, excite les contractions musculaires des intestins, favorise ainsi la circulation abdominale et, par suite, l'absorption générale, l'assimilation et la nutrition. Ils tiennent probablement encore à ce qu'elle stimule directement, par l'intermédiaire du système nerveux, l'énergie des agents de l'absorption, c'est-à-dire les capillaires veineux et les vaisseaux lymphatiques. Sous ce double rapport, elle peut être plus utile que le quinquina et le fer.»

Cette théorie du mode d'action de la noix vomique, dans les hydropisies asthéniques, est à coup sûr discutable ; mais les quatre observations apportées par Teissier, à l'appui de sa manière de voir, sont démonstratives et doivent appeler l'attention sur ce moyen. Notre confrère se sert de l'extrait alcoolique, qu'il administre à la dose de 25 milligr. par jour. Il va sans dire qu'on peut l'associer, au besoin, à d'autres toniques : gentiane, quinquina, fer.

Un médecin américain, le docteur Mac Kie, a fait ressortir récemment tout le parti qu'on peut tirer de la strychnine comme moyen de guérison de l'ascite après des ponctions successives. Il cite un cas où, la ponction ayant été pratiquée 12 fois, on recourut à la strychnine : dès lors on put rester sept semaines sans recourir de nouveau au trocart. On cessa la strychnine : il fallut ponctionner à plus courts intervalles. On la reprit, et la guérison dura depuis onze mois quand l'observation fut publiée. (*American Journal of the medical sciences*, 1877.) C'est vraisemblablement en stimulant l'activité absorbante du péritoine que la strychnine a réussi dans ce cas, bien qu'il faille faire la part de la stimulation générale due à ce médicament, et qui a pu mettre le sang dans des conditions défavorables à la reproduction d'un épanchement séreux [28].

ARTICLE II. — STIMULANTS LYMPHATIQUES LOCAUX, OU RÉSOLUTIFS

Il n'est pas permis, à mon avis, de confondre aujourd'hui sous